

Commentaires du trésorier sur le bilan et compte de résultat 2016

Le document « bilan financier » à proprement parler présente l'état actuel des possessions de l'association à l'issue de la période comptable passée. Le compte de résultat indique plus précisément quelles sont les dépenses et les recettes réalisées par l'association durant cette période : en l'occurrence du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Pour toute question n'hésitez pas à [contacter le trésorier](#).

1 Commentaire concernant le bilan

Pour rappel, le passif détaille l'origine des fonds, alors que l'actif détaille l'emploi qui en est fait.

L'association a commencé l'année avec 36 708,71 € de réserves, et le résultat pour l'exercice 2016 présente un solde négatif de 4 333,76 €. L'association commence ainsi l'année 2017 avec un solde positif de 32 374,95 € de capitaux propres. Ce solde positif constitue une sécurité financière convenable pour permettre notre fonctionnement, et la trésorerie est renforcée par différents produits constatés d'avance (compte 487 du bilan), à hauteur de 16 000 € (cotisations de membres perçues en 2016 mais concernant les exercices à venir).

Ainsi, après une année 2015 fortement excédentaire, l'association s'est permise une année 2016 plus dépensière, notamment du fait des célébrations de l'anniversaire des 20 ans. Ceci étant, l'association n'a pas de dette qu'elle ne puisse honorer, et dispose de suffisamment de trésorerie pour fonctionner sereinement.

Du point de vue de la pérennité, les revenus stables (cotisations) sont en baisse, notamment du fait de la perte de deux membres qui cotisaient significativement. Le maintien ou l'augmentation des revenus stables de l'association demeure donc un objectif important pour l'année 2017.

2 Commentaire concernant le compte de résultat

2.1 Sur les dépenses

Les dépenses de l'association sont habituellement plutôt stables et facilement prévisibles, donc conformes au prévisionnel, moyennant les choix et priorités suivies au long de l'année.

Les dépenses de fonctionnement, liées aux salaires des permanents (cotisations sociales incluses) et à l'usage des locaux, sont en hausse par rapport à 2015. Ceci est principalement dû au départ de Jeanne et à l'arrivée d'Etienne dans l'équipe de permanent, avec une période de transition pendant laquelle l'April a eu 4 salariés.

Les achats de marchandises se sont maintenus en 2016, avec notamment les nouveaux Tshirts, présentés à l'occasion des 20 ans.

L'année 2016 a occasionné plusieurs remplacement d'équipement informatique des permanents : imprimante, batteries, PC portables. Ceci explique l'augmentation du compte 6050 (achat de matériel).

Par ailleurs, la configuration des ordinateurs serveurs de l'April est stabilisée en 2016 sous forme locative. Le compte 6135 (locations mobilières) a donc augmenté en conséquence et ne devrait à l'avenir se stabiliser autour de la valeur 2016.

Le compte 6110 (sous-traitance générale) a baissé après une année où il avait fortement augmenté. En 2016, il s'agit essentiellement de l'établissement des paies et des frais de gestion de la boutique En Vente Libre.

L'augmentation des locations mobilières (compte 6132) est essentiellement provoquée par l'organisation des festivités pour les 20 ans de l'April. C'est aussi la raison qui explique l'augmentation des comptes 6257 (réceptions) et 6251 (voyages et déplacements).

La forte diminution des frais d'affranchissement (compte 6263) s'explique par un retour à la normale, alors que 2015 avait vu l'expédition des guides libreassociation.

Depuis le 1er janvier 2016, les salariés de l'April paient des cotisations pour une mutuelle complémentaire. Ces cotisations sont enregistrées dans le compte 6452 (cotisations mutuelles).

2.2 Sur les recettes

Les cotisations personnes physiques ont baissé de près de 1,25 %. C'est une érosion plutôt faible, dans un contexte où l'April n'a pas relancé de campagne de soutien. Le volume de cotisation des personnes physiques parmi l'ensemble des cotisations est de 50,1 % en 2016, contre 47,5 % en 2015 et 49,0 % en 2014.

Concernant les personnes morales, malgré des nouvelles adhésions, nous perdons la région Ile de France ainsi que Cloudwatt, qui étaient de gros cotisants. Cela explique la baisse du compte 7561. Heureusement de nouvelles collectivités ont annoncé récemment un soutien qui apparaîtra probablement dans les comptes 2017.

Malgré des années 2014 et 2015 riches en dons divers, l'année 2016 a vu le maintien de cette source de revenus. Ces dons sont visibles dans le compte 7713 (libéralités perçues).

Enfin, le compte 7910 (transfert de charge) témoigne essentiellement des arrêts de travail pris en charge par l'assurance maladie. Contrairement à l'année 2015, l'année 2016 a peu été marquée par des arrêts de travail.

2.3 Conclusion

Les cotisations demeurent de façon stable la principale source de revenus de l'association (92,6%), aux côtés des dons. La part importante des cotisations dans les revenus de l'association est issue d'un choix initié lors de la professionnalisation de l'association qui garantit une indépendance maximum pour l'association vis-à-vis de ses financeurs. En outre, la multiplication des sources de financement garantit la pérennité et la stabilité du financement des activités de l'April.

Sur 2016, les ressources stables de l'association (les cotisations) équilibrent les dépenses stables (permanents, locaux, frais divers) de l'association. C'est un bon témoin de la santé financière de l'association et de sa capacité à mener des projets, voire à se développer. Le maintien de cet équilibre est donc un signe encourageant pour le futur proche de l'association.

3 Remarques sur le compte de résultat

Les produits représentent les entrées ; les charges représentent les sorties d'argent. La différence entre les totaux des produits et des charges est le résultat de l'exercice 2016.

Les libellés des comptes indiquent les natures des transferts ; nous pouvons cependant préciser les éléments suivants pour détailler notre façon d'affecter les comptes.

3.1 Comptes de produits

Compte 7060. Prestations de services. Correspond à la rémunération que l'association perçoit lors de certaines conférences, au-delà du seul remboursement du transport.

Compte 74. Subvention d'exploitation. Subventions reçues affectées à un projet.

Compte 7540. Collectes. Dons ou participations aux frais ayant un caractère récurrent.

Compte 7588. Autres produits de la générosité publique. Correspond aux dons faits à l'April.

Compte 7580. Produits divers de gestion courante. Les inclassables : généralement des rentrées d'argent liées à des erreurs de gestion (typiquement : un virement effectué à tort en notre faveur, un remboursement de facture erronée, etc.).

Compte 7680. Autres produits financiers. Correspond aux intérêts bancaires de notre livret.

Compte 7713. Libéralités perçues. Dons ayant un caractère exceptionnel, imprévisible.

Compte 7910. Transfert de charges d'exploitation. Compte qui collecte les remboursements liés à des dépenses qui ne nous incombent pas en dernier lieu (typiquement : un remboursement de trajet pour un événement, un remboursement d'expédition, une indemnité de sécurité sociale, etc.).

3.2 Comptes de charges

Compte 6110. Sous-traitance générale. Correspond essentiellement au services extérieurs d'établissement des payes.

Compte 6185. Frais de colloques, séminaires, conférences. Correspond aux frais de reprographie liés à l'organisation de nos événements : assemblée générale, réunions du conseil d'administration. Peut aussi concerner les frais d'inscription à un événement.

Compte 6257. Réceptions. Il s'agit essentiellement de nourriture et boisson utilisées pour les réceptions et les réunions, repas avec des invités, pots divers, petits déjeuners de travail, etc.

Compte 6413. Primes et gratifications. Il s'agit des tickets restaurants fournis aux permanents. Ils sont pris en charge à 40% par les permanents, en déduction du salaire net.

Compte 6580. Charges diverses de gestion courante. Les inclassables : généralement des dépenses liées à des erreurs de gestion (typiquement : le remboursement d'un trop perçu). Cette année, nous avons notamment eu à rembourser un virement erroné en notre faveur (2 122 €).

Compte 6680. Autres charges financières. Il s'agit des forfaits et frais bancaires.

Compte 6714. Créances devenues irrécouvrables. Il s'agit des remboursements des prélèvements bancaires erronés (compte soldé, compte insolvable, etc.).

Enfin, les Comptes 86 et 87 ont une valeur identique et correspondent au bénévolat valorisé.

4 Remarques sur le bilan financier

Signification des comptes du bilan financier tels qu'utilisés par l'association :

10. Fonds associatifs et réserves. Il s'agit des fonds avec lesquels l'association commence l'exercice.

12. Résultat net de l'exercice. Ce compte, positif ou négatif, représente le résultat de l'exercice. S'il est positif, l'association termine l'exercice avec plus de fonds qu'elle ne l'a commencée.

19. Fonds dédiés. Il s'agit de fonds affectés à un projet particulier. Par exemple de l'argent reçu par un financeur, pour une action précise.

4x. Dettes. Comptabilise les dettes contractées par l'association pendant l'exercice courant et qui seront réglées pendant l'exercice suivant (ou les exercices suivants).

486. Charges constatées d'avance. Comptabilise les dépenses occasionnées pendant l'exercice courant relatives à des actions concernant l'exercice suivant (ou les exercices suivants).

487. Produits constatés d'avance. Comptabilise les recettes perçues pendant l'exercice courant relatives à des actions concernant l'exercice suivant (ou les exercices suivants).

46. Créances. Comptabilise les créances contractées par l'association pendant l'exercice courant et qui seront réglées pendant l'exercice suivant (ou les exercices suivants).

51. Banques. Les sommes restant sur les comptes bancaires de l'association.

53. Caisse. Les sommes liquides restant en caisse à l'association.

5 Bénévolat valorisé

Le bénévolat valorisé consiste à rendre compte du travail et des apports des bénévoles et à l'intégrer dans les comptes. Ça concerne par exemple :

- le cas où un bénévole utilise sa voiture pour un projet (l'association économise de l'argent) ;
- quand un membre héberge un invité, conférencier, etc. (l'association économise une nuit d'hôtel) ;
- quand un bénévole passe du temps sur un projet (l'association économise le prix qu'elle aurait payé auprès d'un professionnel).

Le bénévolat valorisé permet de connaître les vrais coûts d'un projet associatif, en dehors des simples flux financiers. Il permet de connaître le volume d'activité de l'association. Et aussi d'augmenter de façon légale le budget de l'association (donc de peser lors de discussions avec des partenaires institutionnels), ce qui peut être utile notamment pour des recherches de subventions.

Les tâches statutaires, comme rédiger les bilans moral et financier ou organiser une assemblée générale ne peuvent pas être comptabilisées dans le bénévolat valorisé.

Pour les associations utilisant le plan comptable général (PCG), comme c'est le cas de l'April, le bénévolat valorisé est comptabilisé dans les comptes « 8700 Bénévolat » et « 8750 Dons en nature » pour les produits et « 8640 Personnel bénévole, » « 8611 Locaux, » et « 8610 Mise à disposition gratuite de biens » pour les charges. Comme les activités qu'ils décrivent au niveau comptable ne correspondent pas à des sorties ou des rentrées d'argent pour l'association, les comptes de produits et de charges lié au bénévolat valorisé s'équilibrent mutuellement.

Le coût horaire est déterminé en fonction de la nature de la tâche : chaque membre saisissant sont bénévolat dans l'interface membre peut choisir un taux horaire correspondant à 1, 2 ou 3 SMICs. C'est la valeur du SMIC brut qui est utilisée dans les calculs.

6 Foire aux questions

L'utilisation des tickets restaurant est-il un choix des salariés ? Oui.

Est-il possible de diminuer les frais téléphoniques ? Oui, mais à quel prix ? 80 € mensuels pour 3 lignes fixes permanentes et une clé 3G semblent raisonnables.

Pour plus de transparence, il faudrait publier le bilan complet. Le grand livre, contenant l'ensemble des écritures comptables, est disponible lors de l'assemblée générale. En revanche, il n'est pas possible de le publier sans révéler de nombreuses informations à caractère personnel ; pour cette raison, nous ne le rendons pas public.

Quel est le budget prévisionnel pour l'année à venir ? Il est en cours d'élaboration et sera présenté lors de l'AG. Il n'est pas raisonnablement compatible avec un fonctionnement bénévole de réaliser à la fois un bilan financier et un budget prévisionnel validés tous deux par un conseil d'administration dans les quelques semaines qui suivent la clôture de l'exercice ; d'où le délai nécessaire.

Quelles sont les lignes 87 et 86 ? Il s'agit d'une technique de valorisation du bénévolat. On fait rentrer les dons en nature ou en force de travail mis au profit de l'April dans un compte de produit, et nous les dépensons de façon identique dans les comptes de charge. La balance est neutre, mais cela permet de valoriser de façon comptable l'activité bénévole de l'association. Le bénévolat valorisé permet aussi de capitaliser l'expérience pour mieux quantifier le coût d'un projet bénévole. C'est une technique de valorisation légale et encouragée.

Quel logiciel de comptabilité utilisez vous ? Nous utilisons Grisbi, un logiciel de comptabilité de caisse. Profitons en pour remercier les développeurs de Grisbi qui font un travail magnifique. Cependant, nous souhaitons dans le futur migrer vers un outil plus approprié. Nous recherchons une solution de comptabilité à partie double. Le choix du logiciel n'est pas entériné ce jour.

Souhaitez vous passer à la comptabilité analytique ? Une gestion fine de la compta analytique permettrait de faire ressortir des indicateurs et de ressortir un coût plus fidèle de chaque projet... Nous n'avons pas une compta analytique au sens comptable du terme, mais avons la capacité d'avoir une analyse que nous estimons satisfaisante pour piloter les différents grand projets/secteurs de l'April. Par exemple, en 2014, une synthèse analytique des finances 2013 de l'April a été publiée ici : <http://www.april.org/adherer>. Nous veillerons à la maintenir à jour à l'avenir, et éventuellement la mettre en forme pour les AG.

Comptez vous augmenter les cotisations ? Ce n'est pas prévu. Notons que le règlement intérieur prévoit une possibilité de dispense, et nous mettons régulièrement en œuvre cette disposition.

Y a-t-il une liste d'entreprises ayant cotisé par le passé et n'étant pas revenues ? Peut-être qu'une initiative de prise de contact avec elle pourrait les faire revenir... Nous prenons régulièrement contact avec les entreprises pour le renouvellement de cotisation. Par ailleurs, nous nous employons également à maintenir un contact avec nos entreprises, comme avec tous nos membres, dans le cadre de la vie associative (réunions/rencontres, indicateurs économiques, séminaires, publications, etc.).

Je suis surpris par le montant des charges. 65 k€ pour 75 k€ ça me paraît beaucoup. Qui réalise les paies ? Le montant des cotisations sociales nous semble normal. En revanche la comptabilisation des salaires n'est pas orthodoxe : le compte 6411 totalise en fait les salaires net versés aux salariés, tandis que les comptes 645x totalisent les cotisations (salariales et patronales) versées aux organismes sociaux. Cette méthode de comptabilisation est beaucoup plus simple que la méthode orthodoxe compte tenu de notre système de gestion.

Qui s'occupe de vos bilans ? Ça n'a pas l'air très « pro ». La comptabilité de l'April est tenue par les salariés et par le trésorier bénévole. L'établissement des bilans est bénévole et doit se faire précipitamment à la mi-janvier pour permettre le plus tôt possible l'ouverture des votes en lignes. Aussi, nous opérons une « compta de caisse » rigoureuse : les comptes de résultat représentent une image fidèle des dépenses et rentrées réelles d'argent de l'association, qui sont rigoureusement suivis et établis. En revanche, les bilans sont écrits à la main et potentiellement erronés. Enfin, les détails des comptes de l'association sont bien sur accessibles à tout membre qui souhaiterait s'y intéresser.

L'association à une CB ? A quoi sert-elle ? À faire les dépenses de fonctionnement : acheter des billets de train, du papier, commander des T-shirts, acheter des viennoiseries et des boissons pour les réunions, etc.

Bilan financier 2016



| Actif | 2016 | 2015 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Actif immobilisé | | |
| 21. Locaux et aménagements | 0,00 € | 0,00 € |
| 21. Matériel de l'association | 0,00 € | 0,00 € |
| 27. Placements financiers | 0,00 € | 0,00 € |
| Total actif immobilisé | 0,00 € | 0,00 € |

| Actif circulant | 2016 | 2015 |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| 3. Stock en cours | 0,00 € | 0,00 € |
| 46. Créances | 1 000,00 € | 0,00 € |
| 486. Charges constatées d'avance | 3 857,88 € | 3 841,83 € |
| 5. Comptes financiers | | |
| 51. Banques | 59 442,06 € | 69 731,88 € |
| 53. Caisse | 97,26 € | 158,00 € |
| Total actif circulant | 64 397,20 € | 73 731,71 € |

| | | |
|--------------------|--------------------|--------------------|
| Total actif | 64 397,20 € | 73 731,71 € |
|--------------------|--------------------|--------------------|

| Passif | 2016 | 2015 |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Capitaux propres | | |
| 10. Fonds associatifs et réserves | 36 708,71 € | 13 625,45 € |
| 12. Résultat net de l'exercice | -4 333,76 € | 23 083,26 € |
| Total capitaux propres | 32 374,95 € | 36 708,71 € |

| Subventions et fonds dédiés | 2016 | 2015 |
|--|---------------|---------------|
| 19. Fonds dédiés | 0,00 € | 0,00 € |
| Total subventions et fonds dédiés | 0,00 € | 0,00 € |

| Passif circulant | 2016 | 2015 |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| 40. Dettes fournisseurs | 1 561,00 € | 0,00 € |
| 43. Dettes sociales | 14 461,25 € | 18 023,00 € |
| 44. Dettes fiscales | 0,00 € | 0,00 € |
| 487. Produits constatés d'avance | 16 000,00 € | 19 000,00 € |
| Total passif circulant | 32 022,25 € | 37 023,00 € |

| | | |
|---------------------|--------------------|--------------------|
| Total passif | 64 397,20 € | 73 731,71 € |
|---------------------|--------------------|--------------------|

Approuvé le 17 février 2017 par le trésorier.

Compte de résultat 2016, exercice 2016

Approuvé le 17 février 2017 par le trésorier.



| Charges | | 2016 | 2015 | Produits | | 2016 | 2015 |
|--|--|---------------------|---------------------|---|--|---------------------|---------------------|
| 60. Achat (sauf 603) | | | | 70. Ventes de produits, services, marchandises | | | |
| 6022. Fournitures consommables | | 1 227,33 € | 1 002,77 € | 7060. Prestations de services | | 0,00 € | 0,00 € |
| 6040. Achat d'étude et de prestation | | 0,00 € | 0,00 € | 7070. Ventes de marchandises | | 3 202,00 € | 3 587,50 € |
| 6050. Achat de matériel | | 1 345,83 € | 676,18 € | 7083. Locations diverses | | 410,00 € | 0,00 € |
| 6070. Achats de marchandises | | 1 625,53 € | 1 427,86 € | Total 70 : | | 3 612,00 € | 3 587,50 € |
| Total 60 : | | 4 198,69 € | 3 106,81 € | 74. Subvention d'exploitation | | | |
| 61. Service extérieurs | | | | Pas de sous-catégorie | | 0,00 € | 0,00 € |
| 6110. Sous-traitance générale | | 1 482,00 € | 2 086,64 € | Total 74 : | | 0,00 € | 0,00 € |
| 6132. Locations immobilières | | 10 110,76 € | 7 343,52 € | 75. Autres produits de gestion courante | | | |
| 6135. Locations mobilières | | 2 174,79 € | 1 131,63 € | 7510. Droits d'auteur | | 0,00 € | 50,00 € |
| 6160. Primes d'assurance | | 417,43 € | 416,43 € | 7560. Cotisations | | 87 550,91 € | 88 658,17 € |
| 6181. Documentation générale | | 79,00 € | 79,00 € | 7561. Cotisations personnes morales | | 87 109,94 € | 98 520,00 € |
| 6183. Documentations technique | | 0,00 € | 50,82 € | 7580. Produits divers de gestion courante | | 557,78 € | 285,14 € |
| 6185. Frais de colloques, séminaires | | 537,60 € | 476,40 € | 7588. Autres produits de la générosité | | 0,00 € | 0,00 € |
| Total 61 : | | 14 801,58 € | 11 584,44 € | Total 75 : | | 175 218,63 € | 187 513,31 € |
| 62. Autres services extérieurs | | | | 76. Produits financiers | | | |
| 6226. Honoraires | | 0,00 € | 0,00 € | 7640. Revenus des placements | | 308,49 € | 362,68 € |
| 6230. Publicité, publications, relations | | 1 818,51 € | 2 309,22 € | 7680. Autres produits financiers | | 0,00 € | 0,00 € |
| 6251. Voyages et déplacements | | 3 442,05 € | 2 423,51 € | Total 76 : | | 308,49 € | 362,68 € |
| 6256. Missions | | 590,58 € | 632,99 € | 77. Produits exceptionnels | | | |
| 6257. Réceptions | | 3 992,24 € | 2 696,12 € | 7713. Libérabilités perçues | | 9 464,69 € | 7 014,85 € |
| 6263. Affranchissements | | 395,20 € | 3 806,15 € | 7780. Autres produits exceptionnels | | 0,00 € | 0,00 € |
| 6265. Téléphone | | 1 436,68 € | 1 356,68 € | Total 77 : | | 9 464,69 € | 7 014,85 € |
| 6280. Divers | | 0,00 € | 0,00 € | 78. Reprises sur amortissement et provisions | | | |
| Total 62 : | | 11 675,26 € | 13 224,67 € | 7894. Report de ressource (subvention) | | 0,00 € | 0,00 € |
| 63. Impôts, taxes et versements assimilés | | | | Total 78 : | | 0,00 € | 0,00 € |
| 6333. Formation professionnelle | | 1 747,00 € | 1 975,00 € | 79. Transferts de charges | | | |
| Total 63 : | | 1 747,00 € | 1 975,00 € | 7910. Transferts de charges d'exploitation | | 35,78 € | 7 572,21 € |
| 64. Charges de personnel | | | | Total 79 : | | 35,78 € | 7 572,21 € |
| 6411. Salaires et appointements | | 82 674,25 € | 79 102,28 € | 65. Autres charges de gestions courante | | | |
| 6413. Primes et gratifications | | 4 201,45 € | 5 597,88 € | 6580. Charges divers de gestion courante | | 200,00 € | 357,85 € |
| 6414. Indemnités et avantages divers | | 0,00 € | 899,56 € | 6586. Cotisations (liées à la vie statutaire) | | 0,00 € | 100,00 € |
| 6451. Cotisations de l'URSSAF | | 53 662,00 € | 48 853,00 € | Total 65 : | | 200,00 € | 457,85 € |
| 6452. Cotisations mutuelles | | 1 149,50 € | 0,00 € | 66. Charges financières | | | |
| 6453. Cotisations retraite et de prévoyance | | 14 809,00 € | 14 061,12 € | 6660. Pertes de change | | 8,20 € | 0,00 € |
| 6458. Cotisations autres organismes | | 0,00 € | 0,00 € | 6680. Autres charges financières | | 2 938,42 € | 3 039,68 € |
| 6475. Médecine du travail, pharmacie | | 343,00 € | 255,00 € | Total 66 : | | 2 946,62 € | 3 039,68 € |
| Total 64 : | | 156 839,20 € | 148 768,84 € | 67. Charges exceptionnelles | | | |
| 65. Autres charges de gestions courante | | | | 6713. Dons, libéralités | | 250,00 € | 2,50 € |
| 6580. Charges divers de gestion courante | | 200,00 € | 357,85 € | 6714. Créances devenues irrécouvrables | | 315,00 € | 807,50 € |
| 6586. Cotisations (liées à la vie statutaire) | | 0,00 € | 100,00 € | 6720. Charges sur exercices antérieurs | | 0,00 € | 0,00 € |
| Total 65 : | | 200,00 € | 457,85 € | 6780. Autres charges exceptionnelles | | 0,00 € | 0,00 € |
| 66. Charges financières | | | | Total 67 : | | 565,00 € | 810,00 € |
| 6660. Pertes de change | | 8,20 € | 0,00 € | 68. Dotations aux engagements | | | |
| 6680. Autres charges financières | | 2 938,42 € | 3 039,68 € | 6894. Engagements sur subventions | | 0,00 € | 0,00 € |
| Total 66 : | | 2 946,62 € | 3 039,68 € | Total 68 : | | 0,00 € | 0,00 € |
| 67. Charges exceptionnelles | | | | 86. Répartition par nature de charges | | | |
| 6713. Dons, libéralités | | 250,00 € | 2,50 € | 8610. Mise à disposition gratuite de biens | | 975,80 € | 1 017,70 € |
| 6714. Créances devenues irrécouvrables | | 315,00 € | 807,50 € | 8640. Personnel bénévole | | 74 327,85 € | 73 288,35 € |
| 6720. Charges sur exercices antérieurs | | 0,00 € | 0,00 € | 8611. Dépenses Libre Planet | | 0,00 € | 0,00 € |
| 6780. Autres charges exceptionnelles | | 0,00 € | 0,00 € | Total 86 : | | 75 303,65 € | 74 306,05 € |
| Total 67 : | | 565,00 € | 810,00 € | 87. Répartition par nature de ressources | | | |
| 68. Dotations aux engagements | | | | 8700. Bénévolat | | 74 327,85 € | 73 288,35 € |
| 6894. Engagements sur subventions | | 0,00 € | 0,00 € | 8750. Dons en nature | | 975,80 € | 1 017,70 € |
| Total 68 : | | 0,00 € | 0,00 € | 8751. Dépenses Libre Planet | | 0,00 € | 0,00 € |
| 86. Répartition par nature de charges | | | | Total 87 : | | 75 303,65 € | 74 306,05 € |
| 8610. Mise à disposition gratuite de biens | | 975,80 € | 1 017,70 € | Solde intermédiaire : | | 188 639,59 € | 206 050,55 € |
| 8640. Personnel bénévole | | 74 327,85 € | 73 288,35 € | 86. Répartition par nature de ressources | | | |
| 8611. Dépenses Libre Planet | | 0,00 € | 0,00 € | 8700. Bénévolat | | 74 327,85 € | 73 288,35 € |
| Total 86 : | | 75 303,65 € | 74 306,05 € | 8750. Dons en nature | | 975,80 € | 1 017,70 € |
| Solde intermédiaire : | | 268 277,00 € | 257 273,34 € | 8751. Dépenses Libre Planet | | 0,00 € | 0,00 € |
| Excédent | | 0,00 € | 23 083,26 € | Total 87 : | | 75 303,65 € | 74 306,05 € |
| Total charges : | | 268 277,00 € | 280 356,60 € | Solde intermédiaire : | | 263 943,24 € | 280 356,60 € |
| Total produits : | | 268 277,00 € | 280 356,60 € | Déficit | | 4 333,76 € | 0,00 € |